




Intervention de Christophe Rouillon
Maire de Coulaines, Pays-de-la-Loire, France,
président du groupe socialiste du Comité européen des régions,
rapporteur de l'Avis sur le plan de relance européen

lors de la table ronde :
« Premiers enseignements tirés de la mise en œuvre rapide
du Plan européen de Relance et de Résilience »

 22 Janvier 2021  14h40
 Réunion virtuelle (via Interactio)

Cher président, cher Michael Murphy, chers collègues,
Cher Dragos Pîslaru, député européen et co-rapporteur de la FRR
Chère Lucia Puttrich, ministre des affaires européennes et fédérales de Hesse,
Cher Dario Nardella, maire de Florence et président d'Eurocities.

Le Comité européen des régions maintient que ladite Facilité (que je nommerai plutôt Fonds) sur la Reprise et la Résilience représente selon les formules consacrées un "moment hamiltonien" ou une révolution copernicienne en matière d'intégration européenne du fait de sa force de frappe d'un volume budgétaire inédit, en raison de ses modalités de financement par le recours à l'emprunt mutualisé et de la perspective d'une utilisation rapide de ses moyens.

Ceci étant dit, si vous avez aimé les épisodes ayant conduit à l'adoption de ce plan de relance, j'espère que vous ne serez pas déçus par sa mise en œuvre car oui, les défis restent multiples et il faut les résoudre rapidement pour que les investissements arrivent rapidement partout en Europe.

Premier défi, rappelé lundi dernier (18 janvier) par le président de l'Eurogroupe, Paschal Donohoe : il faut trouver « *l'équilibre* » entre le soutien budgétaire à court terme et l'identification des réformes en soutien notamment aux transitions écologiques, sociales et numériques pour jeter les bases d'une croissance durable après la pandémie de Covid-19 et ce alors que nous sommes dans le creux de la vague de la pire conjoncture économique de l'après-guerre.

Et cet équilibre entre le court et le moyen terme doit être trouvé dans le cadre du processus du Semestre Européen qui reste malheureusement un cycle et un cercle interdit au Parlement Européen et au Comité européen des régions représentant les collectivités territoriales.

Je tiens ici à remercier chaleureusement le rapporteur Pislaru du Parlement européen pour sa qualité d'écoute tout au long du processus législatif qui a abouti à l'accord de trilogue juste avant Noël. Le Parlement Européen a d'ailleurs repris un certain nombre des amendements législatifs qui avaient été suggérés par le Comité Européen des Régions dans l'avis que j'avais porté. Cela concerne par exemple le pourcentage des moyens fléchés au titre des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, grâce au Parlement Européen, le règlement contient aussi plusieurs déclarations d'intention quant à l'implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des plans nationaux. C'est un progrès par rapport à ce que proposait la proposition législative initiale de la Commission mais nous restons malheureusement au stade des déclarations d'intention. Et nous savons que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Nous admettons que le règlement n'ait pas les mêmes exigences de partenariat que celles contenues dans le règlement-cadre des fonds structurels car de telles exigences aurait été irréalistes au regard de l'échelle-temps et de l'urgence de débloquer ces ressources. Néanmoins il y avait moyen de mieux faire. Il ne s'agit pas là d'une revendication de nature protocolaire. En effet, l'implication des collectivités territoriales est surtout un gage d'une utilisation efficace et coordonnée des moyens sur le terrain pour éviter effets d'aubaine et redondances notamment avec les investissements au titre des fonds structurels européens. Rien ne se fera sans l'engagement des villes et des régions !

Malheureusement, l'article 6 règlement de la Facilité reste très en deçà des propositions du Comité Européen des régions et du Parlement Européen et a abouti à un résultat assez nébuleux qui laisse notamment la porte ouverte à des effets de siphonage des fonds structurels et à un contournement de leurs exigences de partenariat. Attention de ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul !

Et pour illustrer très concrètement cette inquiétude, je me permets de relayer le constat fait par les présidents des régions françaises dans une lettre adressée il y a une semaine au Premier Ministre Castex: "*Les services déconcentrés de l'État (donc les préfets), bien souvent et malgré leur bonne volonté, ne disposent pas des nombreuses informations sur la mobilisation de la Facilité indispensables à une bonne articulation avec la politique de cohésion et REACT EU*". Le premier vice-président de l'Association des Maires de France André Laignel s'inquiétait hier sur twitter d'un risque de recentralisation des fonds européens et donc de l'effacement des communes.

Je dois enfin souligner que la question de la gouvernance de la Facilité et du Semestre Européen n'est pas seulement posée par le Comité européen des régions et les collectivités territoriales. En effet, l'Observatoire social européen (OSE) et l'Institut syndical européen (ETUI) expriment leurs inquiétudes, dans une étude publiée la semaine dernière, quant à la « mise à l'écart » des acteurs des affaires sociales dans le cadre de la facilité. Les partenaires sociaux et les ONG auraient « *perdu une grande partie de la voix qu'ils avaient, lentement mais sûrement, acquise au cours du Semestre européen au cours de la dernière décennie* ». Le rôle du Parlement européen a également été marginalisé dans le cadre du Plan de relance européen - mais ça c'est une question à laquelle doit répondre M. Pislaru.

Je terminerai tout de même sur une note d'espoir. La balle est dans le camp des Etats-membres mais le match n'est pas terminé : certains Etats-membres, comme la Belgique, sont allés au bout de la concertation et les autres, même s'ils sont majoritaires, peuvent encore faire mieux. Et ils peuvent faire mieux que le "power play" centralisateur actuel car, eux-mêmes, mais aussi la Commission, auraient tout à gagner à jouer la carte de la transparence et de la concertation. Nous comptons sur la Commission Européenne aussi pour vérifier que les concertations ont bien lieu au niveau national. Je me réjouis d'ailleurs que, pas plus tard que hier, lors du lancement de la plateforme du CdR sur le haut-débit, la directrice de la task-force relance de la Commission, Madame Fabregas, a invité à ce qu'il lui soit signalé tout défaut de concertation dans le cadre des moyens engagés au titre de la transition numérique ; ce qui fera je l'espère jurisprudence dans les autres domaines d'investissement comme celui de la transition énergétique.

Je vous remercie de votre engagement pour la relance et de votre attention.